

- Le pilotage des politiques de santé - (10pts)

Dans un contexte de vieillissement de la population (17,5% de la population ont 65 ans et plus) et de disette budgétaire (déficit de l'assurance maladie), l'efficacité du pilotage des politiques de santé est un levier saisi par différentes réformes. La plus emblématique est celle de 2009, relative au cadrage institutionnel déconcentré, qui crée les Agences Régionales de Santé (A.R.S.) : elles ont la responsabilité de la carte sanitaire et veillent à limiter la « fracture sanitaire » (zones blanches dans les territoires ruraux), surveillent les conventions des médecins. Les dépassements excessifs d'honoraires sont actuellement apaisamment controversés. Sur un territoire donné, les A.R.S. chapeautent un tissu vaste : cliniques privées, hôpitaux publics, médecine de ville. Les établissements pour personnes âgées dépendantes (EPAD) restent une préoccupation croissante dans ce pilotage. Les grandes orientations des politiques de santé sont données par le Ministre en charge des affaires sociales et de la Santé (Marisol Touraine), qui exerce un pouvoir hiérarchique sur les Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales notamment. Mais d'autres nombreux outils aident à ce pilotage multiniveaux : les lois de financement de la sécurité sociale depuis la révision constitutionnelle de 1996, l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) respecté en 2011, les conventions d'objectifs et de gestion qui déclinent ces objectifs au niveau local, etc. La responsabilisation des gestionnaires de caisse, médecins, patients est la meilleure solution pour atteindre l'idéal de « la grande santé » de Nietzsche.